

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Édition octobre 2026

LA PREMIÈRE ASSOCIATION **D'HÉBERGEMENT CITOYEN** DÉDIÉE À LA **PROTECTION DES VICTIMES** DE **VIOLENCES** CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Un abri qui sauve des vies est une innovation sociale née pendant le premier confinement.

- En avril 2020, la pandémie devient le centre de nos vies, déclenchant l'émergence de réseaux de solidarité visant à soutenir les personnes les plus vulnérables et celles en première ligne.
- L'une des conséquences néfastes du confinement, largement relayée par les médias, est l'augmentation des signalements de violences conjugales et intrafamiliales.
- La promiscuité imposée par le confinement piège les victimes. Le 3919, ligne d'écoute dédiée, reçoit près de 45 000 appels pendant le premier confinement. En réponse, des places d'hébergement d'urgence sont créées et des lieux "refuges" sont identifiés dans des pharmacies et des commerces.
- Inspirée par les initiatives de prêt de logements pour les soignant(e)s, l'initiative solidaire Un abri qui sauve des vies est lancée par quatre étudiant(e)s. Cette plateforme en ligne recense les particuliers et professionnel(le)s prêt(e)s à mettre gratuitement à disposition une chambre ou un logement vacant pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Initié comme un **projet étudiant** pendant le confinement, Un abri qui sauve des vies s'est rapidement mué en une **association structurée**, portée par l'**urgence des besoins** en hébergements et par un formidable **élan de solidarité** à travers toute la France.



14 mai 2020 : Passage dans l'émission Ca Commence Aujourd'hui sur France 2

L'HÉBERGEMENT CITOYEN

DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

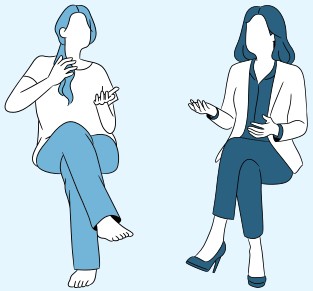
ABRITANT(E)



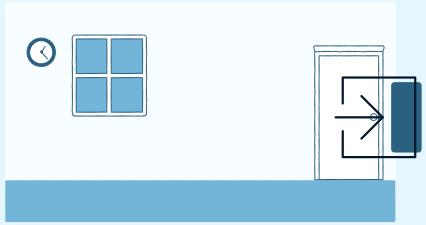


- INSCRIPTION SUR LE SITE
- ENTRETIEN AVEC UN(E) BÉNÉVOLE
- VÉRIFICATIONS

ENTRETIEN DE MOTIVATION
VÉRIFICATIONS



SUIVI DE L'ACCUEIL



FIN DE L'ACCUEIL ET DÉBRIEFING
- CENTRE D'HÉBERGEMENT
- LOGEMENT PÉRENNE

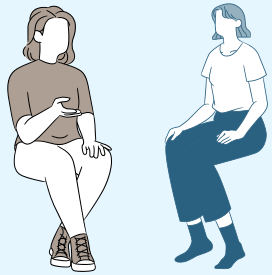
ABRITÉ(E)



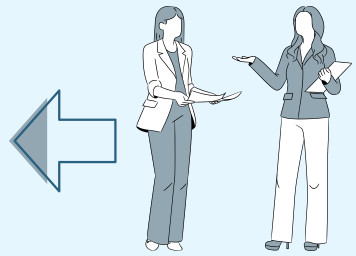


PRISE DE CONTACT VIA LA PERMANENCE
09 77 42 59 20 (7/7J DE 8H À 20H)
OU VIA UN FORMULAIRE EN LIGNE
(PAR UNE STRUCTURE OU UNE VICTIME)

ANALYSE DE SITUATION
SIGNATURE CONTRAT



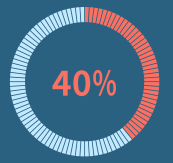
ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION
FONDS D'URGENCE



TRAVAIL PARTENARIAL
- PROFESSIONNEL(LE)S (SOCIAL, JURIDIQUE, MÉDICAL, ...)
- DROIT COMMUN HÉBERGEMENT D'URGENCE

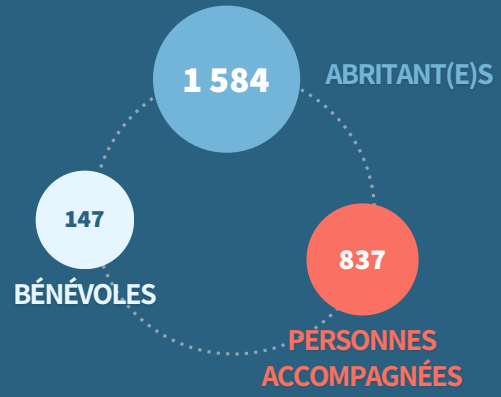
CONTRAT ET CHARTE
ASSURANCE

CHIFFRES-CLÉS



DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES QUI CHERCHENT UN HÉBERGEMENT SONT SANS SOLUTION EN FRANCE

SOIT ENVIRON
30 000 FEMMES PAR AN



18 137 nuitées réalisées

EN MOYENNE

29 jours
d'accueil par abrité(e)

14 jours
d'accueil par abri



Action dans toute la France métropolitaine

Public bénéficiaire :

- Femmes ou hommes majeurs qui déclarent être **victimes de violences** conjugales ou intrafamiliales
- Pas de dépôt de **plainte** ni de **certificat médical** exigé
- Les personnes peuvent être accompagnées de leurs **enfants***
- Les **animaux** sont autorisés*

* Les abritant·es ont le choix d'accueillir ou non des enfants et des animaux

Ne rentrent pas dans le cadre de l'association

pour des raisons de sécurité, de manque d'expertise ou encore d'accès au droit commun :

- Les personnes en **situation d'errance**
- Les personnes en situation **d'addiction**
- Les personnes souffrant de **pathologies psychiatriques**
- Les personnes en situation **administrative précaire** (y compris détentrices d'un récépissé sauf si enfant de nationalité française)
- Les **mineur·es** qui ne sont pas accompagné·es d'un·e représentant·e légal·e
- Les personnes ayant subi des violences **en dehors de France**

La définition d'un abri

L'association entend par abri une chambre ou un logement mis à disposition gratuitement par un particulier.
La durée est déterminée par l'abritant·e.

Le rôle de l'abritant·e

- Accueil respectueux, dans de bonnes conditions, selon le cadre défini par l'association.
- Pas de mission d'accompagnement social, juridique ou psychologique à remplir.

NOS ANTENNES RÉGIONALES



- Seule association nationale d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales dont **l'attribution des places ne dépend pas du 115**.
- **99 % des abritant(e)s** continuent leur engagement après un hébergement.
- **68 % des bénéficiaires sont orienté(e)s** par des structures.
- **1 / 4 Français(e) prêt(e) à accueillir** une victime (ViaVoice, 2025)

Direction



Charlyne PÉCULIER
Fondatrice et
Directrice générale



Jeanne DEGARDIN
Chargée de mission direction associative

Pilier innovation sociale



Nazanin MBABR
Responsable
innovation sociale

Pilier engagement



Joanna DUCERF
Responsable
engagement



Alan Atiogbe
Chargé de
développement IDF

Pilier opérationnel



Céline ROUSSEL
Chargée de coordination
opérationnelle



Emeline STURTEWAGEN
Chargée de coordination
opérationnelle

Pilier développement



Aurore FERET
Responsable
développement



Meg GERVAIS
Chargée de
développement
HDF - Normandie

Pilier communication



Candice LEMAITRE
Chargé de
communication/graphisme

NOUS CONTACTER :

CONTACT@UNABRIQUISAUVEDESVIES.FR

Consultez le guide de l'abritant(e)

en cliquant ici,

Consultez le rapport d'activité 2025

en cliquant ici,

Consultez le projet associatif

en cliquant ici,